



Refus de remboursement d'acompte

Par **phil21560**, le **26/02/2009** à **15:46**

Bonjour, j'ai commandé une table qui était censée pouvoir accueillir 2 rallonges pour évoluer jusqu'à 2m, mais à la réception de celle-ci, je me suis rendu compte qu'elle n'en supportait qu'une seule, et qu'elle n'évoluait que jusqu'à 1m64. J'ai refusé la livraison et ai demandé un remboursement de mon acompte pour non conformité. Le magasin refuse de rembourser et veut à tout prix me vendre une autre table, mais aucune ne correspond aux critères que je recherche. Malgré 2 courriers en recommandé et une menace de saisie du tribunal d'instance, je n'ai aucune nouvelle. Quelle procédure dois-je suivre? Merci de vos conseils.